



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI**  
**Séance du 18 décembre 2018**

**Délibération n° 2018- 12-15**

Le conseil d'administration de l'Université Confédérale Léonard de Vinci s'est réuni en séance plénière, sur convocation du président, le mardi 18 décembre 2018.

Vu le décret n°2015-857 du 13 juillet 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'université et établissements « Université confédérale Léonard de Vinci ».

**Point de l'ordre du jour :** Le suivi des recettes fléchées

**Exposé de la décision :** le SGPI (Secrétariat Général pour l'Investissement) a estimé que la SATT Grand Centre n'avait pas mené à bien suffisamment d'opérations de transfert de technologie en regard des moyens financiers consentis à la structure. Un nouveau projet, intitulé « Agence Aliénor Transfert », a donc été présenté au SGPI. Ce projet regroupe le CNRS, l'université de Limoges, l'université de Poitiers, l'ISAE-ENSMA, la technopôle Grand Poitiers et la ComUE Léonard de Vinci.

Ainsi, le service partenariat, valorisation, recherche (SPVR) qui regroupe les établissements de Poitiers (université, ISAE-ENSMA et CNRS), d'un côté, et l'agence pour la valorisation de la recherche universitaire du Limousin (AVRUL) constitueront chacun l'une des « business unit » de l'agence Aliénor Transfert, et c'est un des directeurs de business unit qui assurera le pilotage technique du groupement. L'incubateur de la technopôle Grand Poitiers, pour sa part, assurera l'incubation des projets académiques de Poitiers. Un fonctionnement décentralisé rapide et efficace sera maintenu.

En application du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et afin de suivre précisément les opérations directement liées au fonctionnement de l'agence Aliénor Transfert, il convient de mettre en place le régime comptable spécifique dit des recettes fléchées.

Le conseil d'administration approuve le suivi des recettes fléchées.

Nombre de membres constituant le conseil : 42
Quorum : 21
Présents : 24
Procurations : 5
Nombre de membres participants à la délibération : 29
Votes exprimés : 29
Abstentions : 1
Pour : 24
Contre : 4

Fait à Chasseneuil du Poitou le, **19 DEC. 2018**

Délibération transmise au recteur le :

**- 7 FEV. 2019**

Le Président,

Loïc Vaillant